

Sujet : Vuotto Martine demande : Sentier du littoral

Date : Wed, 28 Oct 2020 12:20:46 +0100

à M le Préfet

M.le Maire du Pradet

M. Le Commissaire enquêteur

Je suis propriétaire dans le lotissement J.d'Arc, je ne me sens ni privilégiée ni défavorisée mais concernée par le projet.

Côté plage, le lotissement Jeanne d'Arc se termine par un escalier privé, fermé à clé par un portillon dans les limites du lotissement. Il est inadmissible que le projet de sentier prévoit de supprimer ce portillon, d'ouvrir le lotissement au public sans même que les propriétaires aient été concertés, de même ceux de l'Enclave.

Outre l'impact environnemental qui n'a pas été étudié, les nuisances non seulement pour les co-lotis et les copropriétaires, mais aussi pour la faune et la flore, le risque majeur d'incendies pour les habitations proches qui ne sont pris en compte, la question de la sécurité de l'escalier se pose.

J'attire votre attention sur le risque d'effondrement de cet ouvrage. Si l'ASL J.d'Arc conserve la propriété de cet escalier devenu public, elle ne peut prendre en charge la responsabilité en cas d'accident. L'assurance ne couvrira pas un accès devenu public.

Merci de prendre en compte ces observations, d'ouvrir le dialogue avec les propriétaires du lotissement Jeanne d'Arc et ceux de l'Enclave.

Sincères salutations

Profil : particulier

Nom : Vuotto

Prénom : Martine

Code postal : 83220

Ville : Le Pradet